COUR D'APPEL DE ROUEN
TRIBUNAL JUDICIAIRE EVREUX

Le pôle de la famille et droit des personnes
Le pôle de justice de proximité

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

EVREUX
Les Andelys - Bernay
Tribunal Judiciaire

REÇU LE 16 AVR. 2021

Evreux, le 12 avril 2021

Madame le Maire
Hôtel de Ville
131, Route Nationale
27310 ST OUEN DE THOUBERVILLE

Objet : Recrutement de conciliateurs sur le ressort de l'Eure

Madame le Maire,

Souhaitant développer la conciliation judiciaire dans l'Eure afin d'offrir aux habitants du département une alternative à la poursuite judiciaire en cas de petits litiges, qui soit exercée au plus proche de leur lieu de vie, la juridiction met en place une large campagne de recrutement de conciliateurs, auxiliaires de justice assermentés et bénévoles.

Instaurée en 1978 et rendue obligatoire depuis 2017 pour les litiges du quotidien inférieurs à 5000 euros, le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, gratuit et rapide de résoudre à l'amiable un litige du quotidien. De plus, elle permet que les parties cherchent elles-mêmes la solution à leur litige avec l'aide du conciliateur, permettant ainsi d'éviter une cristallisation des tensions autour d'une solution imposée par un juge. Cela s'avère particulièrement bénéfique dans les litiges où les deux parties sont amenées à se côtoyer régulièrement : troubles de voisinage, relations entre locataire et bailleur...

Si une solution est trouvée par les parties, un constat d'accord est rédigé par le conciliateur et peut être ensuite homologué par un juge, lui conférant ainsi valeur de jugement. En cas d'échec total ou partiel de la conciliation, le litige peut être porté devant le tribunal.

En 2015, sur les 122 539 affaires portées devant un conciliateur, 50% d'entre elles se sont soldées par un accord amiable, ce qui démontre l'efficacité de la conciliation.

Forts de ce constat et désirant étoffer le maillage territorial et l'offre de conciliation dans l'Eure, nous souhaitons donc nous appuyer sur votre fine connaissance des administrés de votre commune et sur vos possibilités de communication auprès d'eux afin de pouvoir relayer cette campagne de recrutement au plus grand nombre mais aussi aux personnes que vous pourrez identifier comme susceptibles d'être intéressées.

A cet effet il est possible de vous faire parvenir différents documents ayant trait à la conciliation de justice afin de les mettre à disposition de vos administrés.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

M. POCHON Léonard
Responsable de la justice de proximité

Tribunal judiciaire d'Évreux
Pôle de justice de proximité
30 rue Joséphine - 27000 Évreux
prox.civil.tj-evreux@justice.fr
www.justice.gouv.fr

Fiche pratique : comment devenir conciliateur de justice ?

Pour candidater, il est nécessaire de réunir les conditions suivantes :

- Être majeur
- Jouir de ses droits civiques et politiques
- Avoir une formation ou une expérience dans le domaine juridique
- Ne pas être investi d'un mandat électif dans le ressort de la cour d'appel d'exercice
- Ne pas exercer d'activité judiciaire, à quelque titre que ce soit

Comment présenter sa candidature ?

Les personnes souhaitant exercer des fonctions de conciliateur de justice doivent adresser leur dossier de candidature par lettre au tribunal judiciaire de leur juridiction de rattachement. Il comprend :

- Un curriculum vitae
- Les motivations de la candidature
- L'indication du ressort dans lequel le candidat souhaite exercer ses fonctions
- Tout document justifiant d'une formation ou d'une expérience juridique
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et politiques, n'est investi d'aucun mandat électif dans le ressort de la cour d'appel d'exercice, n'exerce pas d'activité judiciaire à quelque titre que ce soit

Procédure de recrutement :

La procédure de recrutement d'un conciliateur de justice dure environ trois mois et comprend les étapes suivantes :

- Le magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice du tribunal judiciaire et le procureur de la République vérifient un certain nombre d'éléments sur le candidat (casier judiciaire, enquête de moralité, jouissance des droits civiques et politiques, etc.)
- Pendant ce temps, le postulant accompagne des conciliateurs de justice dans leur mission pour un stage de découverte. Ces derniers émettront alors leur avis sur les qualités du candidat à devenir à son tour conciliateur de justice.
- Enfin, le magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice convoque le candidat à un entretien. Il transmet ensuite le dossier de candidature, accompagné de son avis, au premier président de la cour d'appel.

Nommés au préalable pour un an par le premier président de la cour d'appel, les conciliateurs de Justice peuvent voir leurs fonctions reconduites pour une période renouvelable de trois ans.

Formation :

Le conciliateur de justice suit une journée de formation initiale obligatoire au cours de la 1ere année de nomination et une journée de formation continue obligatoire au cours de la période de 3 ans suivant le renouvellement de ses fonctions. Ces formations sont dispensées par l'École Nationale de la Magistrature.

Combien de temps l'activité de conciliateur demande-t-elle et est-elle rémunérée ?

Le temps consacré par le conciliateur à son activité est variable, en fonction des besoins du ressort. Il bénéficie d'une indemnité forfaitaire, destinée à couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de ses fonctions et il est remboursé de ses frais de déplacement.

Pour tout renseignement complémentaire relatif au recrutement de conciliateurs dans le département de l'Eure, le pôle justice de proximité du tribunal judiciaire d'Evreux se tient à votre disposition :

@ : prox.civil.tj-evreux@justice.fr

Tel : 02.32.29.57.09

Tribunal judiciaire d'Évreux
Pôle de justice de proximité
30 rue Joséphine - 27000 Évreux
prox.civil.tj-evreux@justice.fr
www.justice.gouv.fr